Le Nord

Administration de la CROIX DU NORD, 15, rue d'Angleterre

CONDITIONS		PUBLICITÉ		
Par la Poste, Un An.	20 francs.	Annonces.	la ligne	0,40
Six Mois	10 —	Réclames	—	0,75
Trois Mois.	5 —	Faits-divers	—	1,50
Départem. non-limitrop. et Etrang., *port en sus*		Locale	—	3,00

PETIT CALENDRIER

Jeudi 31. — **Saint-Sylvestre**. — Adoration : Estaires (Bénédictins, ador. noct.).
Soleil : Lever, 7 h. 56 ; coucher, 4 h. 10. — Lune : Lever, .9 h. 15 ; coucher, .5 h. 27.

Vendredi 1er janvier 1904 — **Circoncision**. Adoration : Cambrai (Grand Séminaire, ador. noct.), Godewaersvelde.
Soleil : Lever, 7 h. 56 ; coucher, 4 h. 11. — Lune : Lever, .3 h. 04 ; coucher, .5 h. 27.

Samedi 2. — **Saint-Marcellin**. — Adoration : Douai (Carmélites, ador. noct.).
Soleil : Lever, 7 h. 56 ; coucher, 4 h. 12. — Lune : Lever, 4 h. 09 ; coucher, .6 h. 31.

Dimanche 3. — **Sainte-Geneviève** — Adoration : Ghissignies, Lille (Sœurs du Bon-Secours, ador. noct.).
Soleil : Lever, 7 h. 56 ; coucher, 4 h. 13. — Lune : Lever, .5 h. 09 ; coucher, .7 h. 29.

TEMPÉRATURE

Lille, le 30 décembre

Minimum, nuit, abrité.......	—6°3
— — découvert...	—7°0
Surface du sol, 8 h. du matin.	—3°0
A 1 mètre de profondeur.....	4°0
De l'air à l'ombre...........	—5°8
Maximum, jour, à l'ombre...	—3°8
— — au soleil....	—3°0

Etat hygrométrique (8 h. m.) . °/°..
Etat du ciel : Peu nuageux.
Direction du vent : N

Baromètre. — Le 30 décembre (2 h. matin) la pression était de 765 m/m ; le 31 décembre (2 h. du matin) la pression est de :

ON PARIE!

Mais oui ! Les paris sont ouverts.

Se présentera-t-il ? Ne se présentera-t-il pas ?

Est-il candidat ? N'est-il pas candidat ?

Ne faites pas l'ignorant, ni l'étonné : il s'agit du docteur Debierre, vous l'avez deviné dès le premier mot.

C'est que ça ne marche pas en ordre à l'aile gauche du bloc, et les secousses sont tellement fortes que le paisible Tribourdaux en éprouve des ébranlements qui, de temps en temps, lui font pincer les lèvres.

On dirait que je le vois faire *tête gauche* et lancer au F∴ Debierre des yeux de mauvaise humeur.

« Restons tranquilles, semble-t-il lui dire ; c'est moi qu'on a mis sur le banc des candidats ; il est trop tard pour vous y placer. N-i ni, c'est fini ! »

Et le Docteur mécontent ne l'entend pas ainsi.

Il compte, recompte, et trouve qu'en somme au premier tour, il avait plus de voix que son rival et qu'au second tour — d'abord était-il légal ce second tour ? — il lui a manqué trois voix seulement pour l'évincer.

Par ses amis il fait faire un autre calcul, suggestif aussi celui-là. Le voici en raccourci.

Toujours au fameux congrès du 23, pour procéder au choix du candidat, on vota en trois bureaux : l'un pour les délégués de Lille, Hazebrouck, Dunkerque, l'autre pour ceux des autres arrondissements, et le troisième pour les électeurs de droit (conseillers d'arrondissement, conseillers généraux, députés, sénateurs).

Or, à chacun des deux premiers bureaux, au 2e tour, celui qui amena le triomphe Tribourdaux, Debierre obtint une très notable majorité sur son concurrent, et c'est le 3e bureau, celui des électeurs de droit qui relégua le Docteur au 2e rang et de trois voix seulement.

Vous voyez d'ici la conclusion : M. Tribourdaux n'a pas la faveur des vrais électeurs, à savoir les délégués, et ne doit sa candidature qu'à l'appoint de ce qu'on pourrait appeler l'aristocratie des élus.

De là à dire que le scrutin du 23 ne serait pas la sincère représentation du désir des électeurs, il n'y a pas loin, et alors, tout de suite, il serait naturel de se déclarer candidat.

Il est donc permis de crier : Les paris sont ouverts.

Mais n'allons pas trop vite.

Il y a encore un congrès à l'horizon, le congrès socialiste, qui s'annonce pour le 3 janvier à Douai, et qui réunira les blocards teinte Jaurès-Millerand.

Là aussi on discutera les principes fort peu, beaucoup les personnes, et bien simple qui s'imaginerait que la victime du Congrès du 23 décembre, ne s'est pas ménagé quelque sérieuse intelligence parmi les membres de ce conciliabule.

Aussi le *Réveil* réserve son attitude jusqu'à lundi : ce jour-là sera fixée la partie encore flottante de l'aile gauche blocarde.

Les paris restent ouverts.

V. H.

DEMANDEZ A NOS PORTEURS
Pour 15 centimes
L'ALMANACH CATHOLIQUE
de Roubaix
POUR 1904
164 pages de texte et de gravures

ÉTRENNES
pour les Expulsés

TROISIÈME LISTE

Par le Comité :

M. Léon Droulers	50 »
Gabrielle, Léon et Jean Droulers, prélèvement sur leurs étrennes	30 »
Anonyme	5 »
M. et Mme Louis Frappé	20 »
M. Victor Baillard, économies sur timbres	11 »
M. et Mme Joseph Bernard	500 »
Désiré Peckre Tourcoing	100 »
Total de la 3e liste:	716 »
Liste précédente:	721 50
Total général:	1437 50

N.-B. — Nous prions nos amis d'adresser, autant que possible, leurs *Etrennes pour les Expulsés* non aux bureaux du journal dont le personnel est surchargé en ce moment, mais aux membres du Comité dont les noms et adresses suivent :

LILLE. — Mme **Huet-Wattine**, *présidente*, 9, rue des Jardins.

Mme **Gustave Théry**, 19, square Dutilleul.

Mme **de Lafosse**, 23, rue Saint-André.

Mme **Jean Bernard**, 7, rue de Courtrai.

Mme **Binauld**, 27, rue des Stations.

Mme **Emile Wallaert**, 66, boulevard de la Liberté.

Mme **Verley-Bollaert**, 9, boulevard de la Liberté.

ROUBAIX. — Mme **Armand Masson**, 53, rue Neuve.

Mme **J. Ernould**, 72, rue du Grand-Chemin.

Mme **Victor Valentin**, 63, boulevard de Paris.

Mme **Huet-Wallaert**, 1, rue du Manège.

TOURCOING. — Mme **Charles Théry**. 33, rue de Tournai.

Mme **Paul Wattine**, 10, place St-Jacques.

ARMENTIÈRES. — Mme **Clarisse-Verley**, 45, rue de Lille.

DOUAI. — Mme **Léon Maurice**, 39, rue des Blancs-Mouchons.

VALENCIENNES. — Mme **Paul Delcourt**, 1, rue Jehan de Liège.

DUNKERQUE. — Mme **François Bernard**, rue Emmery.

HAUBOURDIN. — Mme **Célestin Cordonnier**.

Les listes de souscriptions continueront d'être insérées dans le journal.

ROUBAIX

MM. les cambrioleurs continuent

Un vol audacieux dans la Sacristie de l'église Saint-Joseph. — Coffre-fort fracturé et 3.400 francs enlevés.

Pendant la nuit de mardi à mercredi, la bande de cambrioleurs qui opèrent dans la région a commis un méfait important à Roubaix.

Les malfaiteurs ont pénétré dans la sacristie de l'église Saint-Joseph, après avoir fracturé la porte rue de la Chaussée.

Ils ont fracturé le coffre-fort du poids de 1.500 kilos, et enlevé une somme de 3.400 fr., produit d'une quête faite dans la paroisse, pour payer les stalles offertes à M. le curé, à propos de son jubilé.

Les voleurs n'ont pas touché aux calices, ciboires et ostensoirs en or et en argent qui s'y trouvaient renfermés.

C'est M. Louis Cuvelier, sacristain, demeurant rue de France, 132, qui s'est aperçu du vol, mercredi matin, en ouvrant pour sonner l'*Angelus*.

Nous sommes allé voir le travail de MM. les cambrioleurs. Il n'y a pas à dire, c'est de la « belle » ouvrage.

Ils se sont servis d'un cric, et de pièces de bois très lourdes et très longues, les unes atteignent plus de sept mètres de long.

Ces pièces de bois ont été placées d'abord en travers de la rue de la Chaussée, avec, pour point d'appui, la bordure du trottoir opposé à celui où se trouve la porte de la sacristie. Cette porte est en chêne massif de plus de cinq centimètres d'épaisseur.

Le cric à son tour est venu s'arcbouter sur les pièces de bois et il n'y avait plus qu'à tourner la manivelle. Ce n'est pas la porte, ni la serrure, ni le verrou qui ont cédé, mais l'encadrement intérieur en bois de la porte qui a sauté avec les briques qui le maintenaient.

Les malandrins ont ensuite entré leur matériel dans la sacristie et recommencé la même opération sur la porte du coffre-fort placé contre le mur opposé à celui de la rue.

Ils avaient pris la précaution de disposer leurs madriers de manière à ce que ce mur supportât presqu'entièrement la poussée, de crainte que ce soit lui qui cédât au lieu de la porte du coffre-fort.

Mais celle-ci a fini par partir de ses gonds.

Tous les tiroirs intérieurs ont été également fracturés.

Un coffret servant à mettre un ciboire, a été enlevé par les malfaiteurs qui l'ont utilisé, sans doute pour placer l'argent volé. Ce coffret a été retrouvé, vide naturellement, dans le canal, auprès du pont des Couteaux.

Le cric qui a servi à cette opération, a été volé dans un chantier à la Tossée. Il appartient à M. Crépelle-Fontaine.

Les pièces de bois n'ont pas été reconnues encore, pas plus que les deux pinces de paveurs.

Tout ce matériel a été retrouvé, le matin, dans la sacristie.

Le vol a dû être commis entre une heure et deux heures du matin, car, à cette heure-là les Sœurs de la Sagesse, qui habitent un peu plus loin, ont entendu quelque bruit ; mais elles ont cru qu'on travaillait au calorifère de l'église.

Le coffre-fort défoncé ne sert d'habitude qu'à renfermer les vases sacrés auxquels les voleurs n'ont pas touché, les jugeant par trop compromettants.

C'est par une circonstance toute fortuite que pareille somme s'y trouvait, destinée à payer ces jours-ci la maison qui avait fourni les stalles.

Ce vol audacieux a produit sensation dans le quartier.

Rue Jules-Deregnaucourt

Dans la soirée de mardi, vers 8 heures, l'agent de police Leclercq, qui passait rue Jules-Deregnaucourt, apercevait trois individus qui à sa vue prirent la fuite. Il s'est mis à leur poursuite, mais n'a pu les rattraper. L'un de ces individus, en fuyant, a laissé tomber un paquet contenant deux paires de draps, un pantalon, un gilet et une couverture. Ces objets venaient d'être volés chez M. Amédée Vercruysse, demeurant cour Baroy, rue Jules-Deregnaucourt.

INCENDIE GRANDE-RUE

Un incendie s'est déclaré mercredi soir vers onze heures, chez M. Daulmérie, chapelier, Grande-Rue, 69, à l'enseigne *La Grande Chapellerie moderne*.

Il n'y avait personne dans la maison, M. Daulmérie étant occupé depuis plusieurs jours à déménager et habitant, 126, Grande-Rue.

Tout l'intérieur de la maison, haute de deux étages, a été détruit malgré les efforts des pompiers.

Cet immeuble est la propriété des héritiers Lefebvre ; il est contigu aux bureaux du *Journal de Roubaix*, et M. Reboux en était locataire à partir du 1er janvier.

Les dégâts sont évalués approximativement à 20.000 fr., tant pour les marchandises et les meubles restant encore en magasin, ainsi que pour la maison.

La Société de Secours-Mutuels des Anciens Sous-Officiers Français a tenu son assemblée générale dimanche dernier 27 courant, au café Delattre.

Le secrétaire trésorier a donné lecture du procès-verbal, et le rapporteur de la commission des finances a fait connaître le résumé des opérations de l'année 1903.

Ce rapport constate l'excellent état de la situation morale et financière de la société.

L'effectif au 27 décembre est de 165 membres honoraires et de 208 membres participants.

L'avoir total de la société est de 24,258 fr. 16.

L'Assemblée décide de faire sa fête annuelle le 6 février prochain.

La Commission des fêtes fera le nécessaire pour que cette fête soit aussi brillante que celles des années précédentes.

Les sociétaires recevront une convocation qui leur donnera tous les détails de la fête qui aura lieu dans la salle des fêtes de M. Mulier-Desrousseau, rue de l'Alouette.

Le président rend compte à la Société de l'arrêté ministériel, en date du 24 novembre dernier, approuvant les statuts modifiés.

L'application en sera faite immédiatement.

Tout en constatant le recrutement régulier des membres participants, le président engage ces derniers à faire tous leurs efforts pour prier leurs patrons et leurs amis de venir avec eux comme membres honoraires ; ils feront une bonne œuvre en entrant dans une société dont la devise est : « Prévoyance et Solidarité ».

Le Président rend compte de l'acceptation définitive par le conseil d'administration des six candidats dont les noms suivent : MM. Picavet, Ceuvreur, Stadler, Hédouin, Tassart et Dupont.

Le Conseil a admis également douze membres honoraires et un membre bienfaiteur.

Par suite de la démission, comme membres du Conseil d'administration, de MM. Louvion et Grenier, le Conseil a admis provisoirement MM. Jung et Gœthals, avocat ; l'assemblée générale a ratifié ce choix.

Le président donne lecture d'une lettre de M. Fort, maître d'armes, rue de Lille, proposant la création d'une section d'escrime parmi les membres de la société.

La proposition est acceptée en principe ; les sociétaires qui désirent en faire partie sont priés de se faire inscrire au café Delattre.

Parlant ensuite de la bonne tenue du banquet du 6 décembre dernier, le président remercie tous ceux qui ont contribué à en relever l'éclat.

Il remercie tout particulièrement MM. Fiévet, Watteau, Vandomiessche et Carlos de leur concours dévoué.

Lecture est donnée d'une lettre du trésorier de la Mutualité maternelle roubaisienne, M. Desrousseaux-Defrennes, remerciant la Société de la somme de 71 fr. 50 provenant d'une quête faite au profit de cette œuvre.

La Société ayant fait parvenir à M. le Président de la République une adresse de félicitations, a reçu la lettre suivante :

« Monsieur le Président,

« A l'occasion de son banquet annuel, la société de secours mutuels des Anciens Sous-Officiers Français a transmis une adresse à M. le Président de la République.

« J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir exprimer aux membres de l'association les remerciements de M. le Président de la République pour leurs sentiments de sympathie.

« Recevez, M. le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

« Le Préfet du Nord : Vincent. »

Le président engage les sociétaires à faire inscrire leurs dames dans la Mutualité Maternelle. Si elles s'inscrivent avant le 1er février prochain, elles profiteront des avantages de l'association au bout de 6 mois de sociétariat, à condition d'avoir payé ou de payer les cotisations équivalent à 10 mois de présence dans la société.

Le secrétaire de la Société recevra les inscriptions le 4e dimanche de chaque mois, au Café Delattre.

Le président présente ensuite M. le docteur Faidherbe, président de la Jeunesse de France (Section roubaisienne). En organisant cette conférence, le Conseil d'administration de la Société a voulu témoigner sa sympathie envers M. le docteur Faidherbe qui est le premier médecin de la Société et aussi engager les sociétaires à profiter d'une œuvre éminemment française.

Pour arriver à recruter de bons sous-officiers il faut aussi avoir soin de la jeunesse et c'est pour cela que la société fera tout son possible pour aider à la diffusion de toutes ces œuvres qui doivent avoir une très grande influence sur l'organisation sociale.

La parole est ensuite donnée à M. le docteur Faidherbe, qui, après avoir donné un aperçu d'ensemble de ce qu'est la mutualité, et des conceptions diverses qui ont présidé à la réalisation de ses données, montre que la Dotation de la Jeunesse de France est venue combler heureusement une lacune importante. En prenant l'enfant dès sa naissance, elle l'habitue de bonne heure à la prévoyance et à l'épargne ; en lui assurant un petit pécule pour l'heure sérieuse de l'entrée dans la vie pratique, elle la met à l'abri des difficultés premières de la mise en ménage et de l'installation, et lui facilite le bien-être pour l'avenir.

La Dotation, fondée en 1895, après moins de neuf années d'efforts, comprend aujourd'hui 1781 sections, groupe plus de 311.000 adhérents et possède près de sept millions de capital.

Les parents ou les bienfaiteurs peuvent souscrire pour chaque enfant de 1 à 5 livrets, représentant chacun une part, pour laquelle on doit verser 1 fr. de droit d'entrée, 0.50 de cotisation mensuelle et 0.50 de frais d'administration, en janvier et juillet. Au bout de 10 ans de sociétariat, soit après le versement d'une somme minimum de 71 fr. par part, le droit à la dot est acquis irrévocablement, et les parents peuvent à leur choix cesser les versements ou les continuer jusqu'à liquidation et payement de la dot. Cette échéance se produit à l'époque du mariage ou, au plus tard, à 25 ans révolus : si l'enfant meurt après acquisition du droit à la dot, les cotisations, augmentées de leurs intérêts, sont remboursées aux parents.

Une comptabilité, parfaitement tenue en triple partie, permet d'établir à la fin de chaque année la situation exacte des sociétaires dont on peut à tout instant contrôler la régularité des versements et la participation aux bénéfices de la Société.

Toutes les fonctions sont gratuites et, malgré l'immense travail que donne la gestion d'une pareille société, l'économie la plus rigoureuse préside à toutes les opérations puisque, depuis 4 ans déjà, plus de la moitié des frais d'administration, alloués par les statuts, est versée à la caisse de réserve.

La philanthropie trouve ainsi son compte dans la Dotation puisqu'une Caisse, dite Caisse-Orphelinat, alimentée par des ressources extraordinaires et des cotisations volontaires, permet de venir en aide aux orphelins intéressants de la Société.

Cette conférence a été très appréciée par les sociétaires et le président, après avoir remercié M. le docteur Faidherbe, engage les membres de la société à faire inscrire leurs enfants dans cette œuvre qui promet de donner d'heureux résultats.

Listes électorales. — Par arrêté préfectoral, en date du 23 décembre dernier, sont nommés délégués de l'administration pour faire partie de la Commission chargée de procéder, en 1904, à la révision de la liste électorale de Roubaix : M. Deleporte-Bayart, administrateur des Hospices pour la 1re section ; 2e section, M. Junker, filateur ; 3e section, M. Bipper, directeur de la Condition publique ; 4e section, M. Pierre Carrette, mécanicien ; 5e section, M. Paul Despature, administrateur des Hospices.

Les accidents de travail. — Un rattacheur, J.-B. Deleu, 47 ans, rue des Longues-Haies, cour Decraene, de chez MM. Motte, même rue, blessé à la main droite, 25 jours de repos.

— Un manœuvre, Augustin Renouard, 22 ans, rue des Anges, cour Senépart, au service de MM. Dhalluin et Bayart, rue du Moulin, blessé au pied droit, 15 jours de repos.

— Un veilleur de nuit, Julien Canoo, 50 ans, rue de la Longue Chemise, de chez M. Auguste Lepoutre, rue de la Redoute, blessé au genou et au pied droits, 40 jours de repos.

Visite de lait. — Mercredi matin, il a été procédé à la visite du lait dans les cinq arrondissements de police. 86 marchands ont été arrêtés et 154 échantillons pesés. Un seul a été prélevé pour analyse.

Les écumeurs de la rue. — *Un vol rue Pellart.* — Dans la soirée de mardi, un malfaiteur resté jusqu'ici inconnu a pénétré dans l'épicerie de Mme veuve Vincent, rue Pellart, 20 et y a enlevé, en disparaissant, deux sachets contenant chacun cinq kilos de café d'une valeur de 38 fr.

Un pendu rue du Marquisat. — Mercredi après-midi, vers deux heures, un marchand d'oranges, Louis-Joseph Dumortier, 64 ans, veuf sans enfants, a été trouvé pendu chez lui, 40, rue du Marquisat.

Cet acte de désespoir semble avoir pour motif l'intempérance. Le cadavre de Dumortier a été transporté à la morgue de l'Hôtel-Dieu.

Un cheval emballé. — Dans la soirée de mardi, le cheval attelé à une voiture de M. Eugène Motte, député-maire, conduit par M. Motte fils, s'est emballé rue du Coq-Français et a pu être arrêté, boulevard Gambetta, par un chaudronnier, J.-B. Deschak, rue de Flandre, cour Puis.

HARPE PLEYEL. — Vente et location. — Représentant pour Roubaix : Marcelli, 3 et 10, rue du Bois ; pour Lille : Mancel.

A qui la barre de fer ? — Le jeune Vanroyen, demeurant rue Casimir-Périer, 6, a trouvé une barre de fer de quatre mètres, qui a été déposée au bureau de police de la place Sainte-Elisabeth.

A qui le bidon ? — M. Armand Dubois, demeurant rue de Lannoy, 98, a trouvé un bidon de lait vide, en face de chez lui.

A qui la voiture et le chien ? — M. Gaillard, directeur d'école communale rue Turgot, a trouvé, mardi, à 11 h., une voiture de rémouleur attelée d'un chien.

Mendicité. — Les agents Glorieux et Palenchier ont arrêté, rue des Fabricants, un journalier, Louis Carpentier, 66 ans, boulevard d'Halluin, 21, pour mendicité.

Enterrements du 31 décembre. — M. Hippolyte Herbeaut, 3 h., St-Jean-Baptiste. — Mme Albert Haan, née Eugénie Lepers 8 h. 1/2, Très-Saint-Rédempteur.

Etat-civil de Roubaix

Cadeaux pour NOUVEL AN
Chocolats exquis
5, rue du Priez, THOMAS FILS, près la Gare, LILLE

du 30 décembre

Naissances. — Louise Parent, rue Guizot, 5. — Simonne Garbe, rue d'Inkermann, 90. — Marie Six, rue d'Inkermann, 117. — Georges Jantzen, rue des Sept-Ponts, cour St-Antoine, 6. — Solange Donsbeck, rue des Charpentiers, 24. — Gabrielle D'hondt, rue de Flandre, 71. — Georgette Vergin, rue de la Conférence, 5. — Germaine Vanderhoeve, Yvon Dierickx, rue Blanchemaille.

Décès. — Alphonse Manche, 62 ans, entrepreneur, rue de Soubise, 60. — Palmyre Dessein, 10 mois, rue de Wasquehal, cour Leman, 8. — Louis Mahieu, 1 an, rue Dampierre, cour Jonville, 16. — Hermance Bétermieux, 53 ans, sans profession, rue de Barbieux. — Marie Mourmant, 88 ans, sans profession, rue St-Jean. — Auguste Renauw, 60 ans, domestique, rue Blanchemaille. — Eugène Vandenberge, 7 ans, rue Ingres, 30. — Suzanne Voreux, 3 mois, rue de la Redoute, 133.

Mariage. — Désiré Stevens, 28 ans, employé de commerce, rue du Coq-Français, 19, et Blondine Voet, 47 ans, cabaretière, rue du Coq-Français, 29.

WATTRELOS

Accidents de travail. — Un fileur, Joseph Plennet, 27 ans, rue des Champagnes, maison Wavrin, de chez M. Etienne Motte, rue d'Alger, à Roubaix, blessé à la cheville droite, 8 jours de repos.

— Un domestique, Emile Castelain, 20 ans, demeurant à Wattrelos, de chez M. Ruffelet, rue Isabeau, à Roubaix, blessé à la main droite, 15 jours de repos.

WATTRELOS. — Naissances du 29. — Sidonie Dutré, Grimonpont. — Désiré Ducaté, rue de Beaumetz. — Madeleine Lallemand, rue de la Distillerie.

Mariage. — Charles Willaey, 26 ans, employé au chemin de fer du Nord, et Marie Fichaux, 19 ans, sans profession.

Décès. — Alexandre Houtequi, 70 ans 9 mois, sans profession, rue St-Joseph.

LEERS

Une chute. — Un déchargeur, Albert Deldicque, 26 ans, de Leers, au service de M. Lucien Sury, de Lille, est tombé d'un wagon chargé de balles de coton, et s'est blessé au pied droit, 6 semaines de repos.

WASQUEHAL

Réunion du Conseil municipal manquée. — Hier mercredi, à 8 h. du soir, devait avoir lieu la réunion du Conseil municipal en séance extraordinaire pour le vote de divers crédits. La séance est ouverte à 8 h. 10. Tous les conseillers sont présents.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière réunion, M. Libbrecht Gustave est nommé secrétaire de la séance.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. Edouard Duhem fait une observation. Il vient d'apprendre que, contrairement à la décision du Conseil municipal, les vêtements vont être distribués dans les écoles par les soins du personnel enseignant, alors qu'il a été décidé de les distribuer à la mairie par les soins d'une commission spéciale. Il soutient que la décision du Conseil n'a pas été respectée et que la distribution doit se faire à la mairie.

M. le Maire répond que pour les 1200 francs déjà votés il a été décidé de les distribuer dans les écoles. Quant aux 300 francs qui ont été votés dernièrement on les distribuera à tous les enfants indistinctement. D'ailleurs cette question, ajoute M. le Maire, ne fait pas partie de l'ordre du jour.

A propos d'ordre du jour M. Charles Lepers fait observer que les conseillers n'ont pas été convoqués trois jours francs avant la réunion.

M. le Maire, impatienté, demande si oui ou non on veut aborder l'ordre du jour.

La majorité républicaine libérale veut régler la question de distribution de secours aux enfants pauvres avant d'aborder l'ordre du jour et M. le Maire lève la séance au milieu du tumulte et des altercations les plus diverses entre les conseillers socialistes et libéraux.

La séance est donc remise à une date ultérieure. Si M. le Maire avait un peu de fierté, il céderait bien vite sa place à un autre puisqu'il a contre lui la majorité du Conseil. Mais on a de l'ambition ou on n'en a pas. Et on préfère subir tous les affronts plutôt que de ne plus être appelé « Monsieur le Maire ».

Trouvaille de deux chiens. — Hier mercredi vers midi, deux chiens de taille moyenne se sont réfugiés chez M. Frédéric Castelain, boucher, rue de la Gare et ont élu là leur domicile. Ils sont à la disposition du propriétaire. Voici les marques auxquelles on pourra les reconnaître : Ils sont blancs, genre crohers, oreilles noires, avec tâches de feu dans les yeux.

L'un des deux est marqué de noir sur le dos. Ils portent tous deux un collier sans désignation de propriétaire.

LANNOY

Mme Vve Deleporte-Thieffry a l'honneur d'informer le public qu'elle ouvre dès à présent un débit de vins et liqueurs situé Grand'Place, Lannoy.

HEM. — Naissance du 29. — Marcel Vandistade, au Petit-Lannoy.

Mariages. — Henri Dubus, 25 ans, teinturier, à Hem, et Marthe Hotton, 25 ans, journalière, à Annappes. — Louis Brunin, 26 ans, boucher, à Hem, et Blanche Mulliez, 21 ans, sans profession, à Hem. — Joseph Verbrugghe, 23 ans, ouvrier agricole, à Bousignies, et Juliette Lécluse, 25 ans, sans profession, à Bousignies.

Décès. — Yvonne Mulaton, 27 jours, à la Citadelle. — Madeleine Leplat, 15 jours, au Triez.

FOREST. — Décès du 29. — Suzanne Delporte, 5 ans, à l'Eveillé.

SAILLY. — Naissances du 29. — Irmande Cornet, Caserne des Douanes. — Achille Delannoy, à la Place.

TOURCOING

La conséquence des votes de M. Dron

Cinq Religieuses chassées
Une Ecole fermée

Mercredi après-midi, à 4 heures, M. Delattre, commissaire du 2e arrondissement, s'est présenté rue du Clinquet, à l'école libre des Sœurs de Sainte-Thérèse et notifia à la Directrice que sa demande en autorisation avait été rejetée et qu'elle et ses sœurs avaient à quitter l'école pour le 15 janvier prochain.

Triste métier que celui de commissaire de police ! Au lieu de rechercher les malfaiteurs il sert à expulser de saintes filles aimées de toute une population.

Mais le vrai coupable c'est le député qui a voté les lois de proscriptions, c'est M. Dron.

L'école fondée depuis dix ans compte environ 300 enfants réparties en cinq classes. C'est au milieu des pleurs que les dignes religieuses ont appris à leurs chères élèves la mesure inique qui les frappe.

A cette triste nouvelle, M. le chanoine Debrabant, doyen de Notre-Dame, a été très vivement affecté. Dans la soirée, il nous a fait parvenir la note suivante :

« Monsieur le doyen de Notre-Dame informe ses paroissiens qu'il ne recevra pas de visites à l'occasion du nouvel an, en raison du deuil qui le frappe par la fermeture des classes de la rue du Clinquet. »

Les paroissiens de Notre-Dame et la plupart de nos concitoyens partageront la tristesse qui atteint M. le chanoine Debrabant.

Les électeurs se souviendront : c'est leur devoir.

CHOSES MUNICIPALES

Nos *centimes communaux* sont au nombre de 9 1/4 et rapportent à la Ville 93.036 fr. 40.

Sur la contribution des *patentes* 8 cent. sont attribués à la Ville ce qui lui vaut un revenu de 40.277 fr. 07.

D'autre part sur le produit des *permis de chasse* il revient 700 fr. à la ville, l'impôt sur les *chevaux et voitures* lui donne 1100 fr. ; la taxe des *vélocipèdes* 3.500 fr. ; la taxe communale sur les *cercles, sociétés* et *lieux de réunions* produit 8000 fr.

Ce sont là des impôts qui frappent certaines catégories de citoyens : tout le monde n'est pas propriétaire, commerçant, rentier, ou amateur de vélocipédie.

L'octroi. — C'est ici, au contraire, un impôt qui atteint tous les Tourquennois. En 1903, il a rapporté 1.540 000 francs. La prévision pour 1904 est qu'il donnera 1 482 000 francs, mais il semble bien que ce soit là une prévision trop modeste.

A l'octroi se rattachent l'*abattoir* dont l'exploitation accuse 23 500 fr. ; les *droits de place* aux foires et marchés donnant 35 000 francs ; les *halles* et la *poissonnerie*, 6 000 francs ; les bureaux de *pesage*, 16.000 fr. ; les lots vendus à *la criée*, 4.200 fr ; la location des chaises aux concerts publics, 100 francs.

Tous ces impôts forment le joli total de 1.590.000 fr. environ.

Ce n'est pas là un revenu net pour la ville car la perception nécessite un nombreux personnel, des bureaux, un matériel, pour la somme approximative de 170.000 fr.

C'est environ le dixième des recettes.

Mais c'est égal, le revenu net est encore de 1.420 000 francs, et il n'est pas surprenant que les socialistes de notre Conseil municipal ne demandent pas la suppression de l'octroi, comme leur en fait un devoir leur programme de Lyon. Avec quoi boucleraient-ils leur budget ?

Pourtant, l'octroi ressemble si fort aux douanes intérieures d'avant 1789 que les gens qui pensent avoir accepté tout le *bloc* de la Révolution se trompent fort. Ils nous privent des bienfaits des moines, mais ils continuent à nous faire payer l'octroi.

A cela près, leur *bloc* est solide.

L'Exposition de Saint-Louis. — La ville de Tourcoing y participera par l'envoi de trois tableaux photographiques : vues intérieures et extérieures des monuments publics et des services qui y sont installés.

Une place de Tourcoing dû à un employé de la Voirie, M. Dujardin, indique en noir le Tourcoing de 1850 ; en rouge le Tourcoing actuel et montre en jaune les agrandissements futurs par la création de boulevards de ceinture.

Visites à l'hôpital civil. — L'administration des hospices informe le public que la visite des parents aux malades en traitement à l'hôpital civil aura lieu, vendredi prochain, 1er janvier, de midi à une heure.

Résultat d'adjudication. — Mercredi après-midi, a eu lieu l'adjudication des denrées nécessaires aux chevaux de l'ébouage. M. Maurice Gordier, adjoint, présidait, assisté de MM. Masurel-Leclercq et Coppin, conseillers municipaux, et Bloyart, directeur de la voirie municipale.

Le montant du devis s'élevait à 18.500 francs. Ont soumissionné : MM. René Flipo, rabais de 7,50 0/0 ; Albert Vanhoutte, 10 0/0 ; Alphonse Dutilleul, 11,75 0/0, adjudicataire ; Henri Six, 11.50 0/0.

N'ACHETEZ ni *Pianos*, ni *Bijouterie*, ni *Horlogerie*, sans visiter la Maison P. COUPLEUX, 5, rue Carnot, *Tourcoing* (maison de confiance).

Accident de voiture. — Mercredi après-midi, Henri Crabausky, 30 ans, cocher de fiacre, demeurant à Roubaix, passait boulevard Gambetta, dans la voiture de louage conduite par Edouard Nys, cocher au service de M. Huygeveld.

En face de l'estaminet, tenue par M. Lattre, la voiture monta sur le trottoir et le cheval partit à une grande allure par la rue des Carliers jusqu'au passage à niveau de la rue du Halot ; la barrière était fermée. Le véhicule eut un brancard et une portière brisés.

Henri Crabausky effrayé avait sauté par la portière, rue du Halot. On le trouva sans connaissance. A l'estaminet Lattre il y reçut les soins du docteur Vienne qui pansa une plaie reçue à la tête et le fit admettre à l'Hôtel Dieu.

Accidents de travail. — Julien Bockstael, 45 ans, tisserand, rue de l'Epinette, a été blessé au genou gauche par la chute d'un porte-chaîne. Docteur Picquet ; repos de 3 semaines.

— Jules Nolf, 37 ans, tisserand, rue d'Arcole, 36, plaie au pouce droit en nettoyant son métier. Docteur Picquet ; repos de 10 jours.

CHAUSSURES D'HIVER
Le plus grand choix. Les meilleures marques.
Maison DEBRABANT
Seule Maison de Vente : **22, rue de Tournai.**

Un camion en détresse. — Mercredi soir, à 5 heures, rue Nationale, en face la rue des Poutrains, l'essieu de derrière d'un chariot chargé de fumier et appartenant à M. Charles Denielle, au Mont de Bondues, s'est brisé, le chargement tomba sur la chaussée. La rue fut obstruée jusqu'à 6 h. 1/2, et le service des tramways dut pratiquer le transbordement.

Cheval emballé. — Mercredi, à midi et demi, le cheval de la voiture de M. Dassonville rue de la Gare, 42, et conduit par J.-B. Duhamel, 16 ans 1/2, parcourut à une très grande vitesse les rues du Midi, Louis Leloir et Dervaux ; le domestique réussit à le maîtriser en le dirigeant contre une muraille.

MM. les cambrioleurs. — Dans la nuit de mardi à mercredi, des malfaiteurs ont forcé la porte des ateliers de M. Crépel-Fontaine, et y ont dérobé un cric, deux pinces rondes et un madrier.

On verra dans notre Chronique Roubaisienne, que les voleurs n'ont pas tardé à se servir de ces instruments.

Vol sur un camion. — M. Fleurisse Florin, domestique au service de la coopérative « Progrès et Avenir », rue du Prince, avait quitté son camion, mardi soir, à 7 h. 45, rue des Carliers, en face de l'estaminet du « 8 jour de long », pour servir un client. A son retour il constata la disparition d'une cruche d'eau-de-vie de 30 litres, d'une autre cruche de 5 litres et un litre d'apéritif. Plainte a été déposée.

Etat-civil de Tourcoing

du 30 décembre

Naissances. — Delannoy Suzanne, rue du Brun-Pain, 301. — Lecroart Noël, rue de Gand, 904. — Vanneste Robert, rue du Brun-Pain, 82.

Mariages. — Achille Messiaen, 32 ans, professeur, et Marie Vanderstichel, sans profession.

Décès. — Allard Edouard, 58 ans, rue du Blanc-Seau, 59. — Vion Elise, 38 ans, rue Châteaubriand, 39. — Benoit Blanche, 28 ans, rue Favart. — Schaubrouck Virginie, 56 ans, rue Nationale, 122. — Duforest Julie, 49 ans, rue Claude-Bernard. — Verhelst Maria, 23 jours, rue de l'Espérance, 10. — Leman Stéphanie, 73 ans, rue des Ursulines, 89. — Borgraeve Félicité, 81 ans, rue de Gand.

BOURSE DE TOURCOING

Basée sur la moyenne des prix pratiqués à la Corbeille

Tourcoing, 30 décembre

MOIS	COTE précéd.	COTE 11 h. 1/2 Roubaix	COTE 4 h. 1/4 Tourc.	OFFRES Acheteurs	OFFRES Vendeurs
Janv	5 05	5 10	5 10	5 07 1/2	—
Févr	5 05	5 10	—	—	—
Mars	5 07 1/2	5 10	—	—	—
Avril	5 05	5 10	—	—	—
Mai	5 05	5 10	5 10	5 07 1/2	5 10
Juin	5 05	5 10	5 10	—	5 10
Juill	5 05	5 10	5 10		5 10
Août	5 05	5 10	5 10	5 07 1/2	5 10
Sept.	5 07 1/2	5 10	5 10	—	5 10
Octo	5 05	5 12 1/2	5 10	—	5 10
Nov.	5 05	5 10	5 10	—	5 10
Déc.	—	5 10	—	—	—

Ventes.... 95.000 k.

— Affaires traitées à la Corbeille :

Matin. — 5 000 k. à 5,10 mai. — 5.000 k. à 5,10 juin. — 15.000 k. à 5,10 juillet. — 5.000 k. à 5,1. 1/2 juillet. — 10.000 k. à 5,12 1/2 septembre. — 5.000 k. à 5,10 octobre.

Total : 45.000 k.

Soir. — 5.000 k. à 5,10 janvier. — 10.000 k. à 5,10 juin. — 5.000 k. à 5,10 juillet. — 5.000 k. à 5,12 juillet. — 10.000 k. à 5,10 août. — 5.000 k. à 5,07 1/2 août. — 10.000 k. à 5,10 novembre.

Total : 50 000 k.

Avis. — Jeudi 31 courant, Cote officielle à midi, à Roubaix.

— Samedi 2 janvier, il n'y aura pas de Cote officielle.

LINSELLES

Un chien de forte taille, appartenant à M. Carlier, mécanicien chez M. Masurel, a été volé avec sa chaîne, dans la nuit de mardi à mercredi.

Acte de courage. — Henri Mortier, tisserand chez M. Masurel, aperçut, mercredi à midi, un cheval emballé. Il parvint à le maîtriser rue de Lille. L'attelage appartenait à M. Jules Castel, boucher, même rue.

HALLUIN. — Décès du 30. — Vanhée Henri, 11 mois, Colbras. — Vrielynck (mort-né), rue St-Pierre.

MOUVAUX

Accident de travail. — Un charretier, Charles Coucke, 46 ans, rue de Roubaix, cour Aclou, de chez M. Lepoutre, rue de l'Ouest, à Roubaix, blessé au pied droit, 10 jours de repos.

MOUVAUX. — Naissance du 30 décembre. — Constant-Jean Sanctorum, chemin des Molles-Briques.

BONDUES. — Naissance du 30. — Noël Libeer, au Cabu.

Décès. — Gaston Frenoi, 3 ans, au Moulin-Cardon. — Jean-Baptiste Desrumeaux, 80 ans, au Mont.

LILLE

Un taureau qui s'échappe de l'abattoir. — *Deux blessés.* — Mercredi matin, vers 8 heures moins le quart, un taureau, appartenant à M. Barbaut, chevilleur, est devenu subitement furieux.

Un tueur de l'abattoir, Léon Colpaux, 25 ans, qui voulut l'arrêter, fut renversé, et se blessa légèrement au pied gauche.

Le taureau parcourut à fond de train la rue Saint-Sébastien ; il obliqua vers la caserne des tringlots. Après avoir démoli en passant, les faisceaux bien alignés, l'animal sortait de la caserne, et s'échappait vers la rue Royale, puis par la terrasse Sainte-Catherine, il se dirigeait par la rue Saint-Jean vers la rue des Bouchers.

A cet endroit, il renversa une petite fillette de 10 ans, Gabrielle Bonte, cour Notre-Dame, 8. Relevée par un sous-officier du 16e chasseurs, M. Labroy, la fillette fut transportée chez elle, où le docteur Ladrière a constaté quelques contusions peu graves aux reins.

Cependant le taureau avait poursuivi sa route vers la rue de l'Hôpital-Militaire ; rue Nationale, il renversait encore un garçon de 15 ans, Charles Dentulck, marchand de lait à Marquette, ne le blessant que légèrement.

Parcourant les rues Jeanne-Maillotte, Lydéric, le boulevard de la Liberté, il arrivait boulevard des Ecoles, où il pénétrait chez M. Bénet, maréchal-ferrant, où, naturellement, son entrée causa une certaine émotion.

L'animal brisa différents objets.

Deux gendarmes et un brigadier survenaient pour abattre le taureau lorsqu'un conducteur de bestiaux M. Lelieu arriva avec un camion et avec de multiples précautions parvenait à capturer la bête et à le ramener à l'abattoir.

Naturellement cette promenade mouvementée a produit une certaine émotion dans les quartiers visités.

Exploits de cambrioleurs. — Mercredi matin, la gouvernante de M. Lambry, rue des Tours, 40, en ouvrant les persiennes, s'apercevait que durant la nuit des cambrioleurs avaient pénétré dans la cave de la maison, en soulevant une trappe.

Les voleurs ont fait main-basse sur une certaine quantité de vins fins et de champagne. Ils ont également dérobé un pain. Ils ont essayé vainement de pénétrer dans la cuisine ; le verrou a résisté à leurs efforts.

M. Cordier, commissaire de la place Saint-Martin fait des recherches.

LA MADELEINE

Collision de tramway. — Mercredi, vers 2 heures du soir, un tramway et un camion se sont rencontrés dans la rue de Lille, en face de la rue Gambetta.

Un camion, appartenant à M. Mispreuve, de Tourcoing, et chargé de caisses et de ballots de coton, était arrêté à l'auberge du « Beau Jardin », où le conducteur venait de dîner. Au moment de partir, une voiture se trouvait en stationnement en face du camion, et par ce fait, le conducteur, venant de Tourcoing et se rendant à Lille, dut obliquer à droite, en passant sur les rails du tramway, lorsque tout à coup le tramway no 515 vint se jeter à toute vitesse sur le véhicule.

Le choc fut si violent que le conducteur fut projeté sous le camion ; des caisses furent défoncées, le timon brisé vers le milieu et une roue de devant réduite en miettes.

Le camion qui se trouvait près d'un pylône, fut jeté contre la colonne qui fut déplacée ; quant au tramway, le tablier fut enfoncé et la glace du milieu brisée. Il a été remisé au dépôt de Lille.

Le malheureux conducteur se plaint de douleurs aux reins.

La circulation a été interrompue pendant trois heures. Vers 4 heures, une voiture arrivait de Tourcoing pour décharger le camion en détresse, et ce n'est que vers 5 h. 1/2 que le passage du tramway fut libre sur cette voie.

Une enquête établira les responsabilités.